

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Sgrignuoli](#)

<https://www.cadre21.org/membres/db993faff3747431e0fd7c>

Date d'obtention : 2024-10-21 14:11:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Quand une personne dénonce une situation, le responsable du projet sexto ouvre la trousse d'intervention. Évaluer l'incident (le contexte, la nature, les intention et l'étendue) avec la grille d'évaluation de l'incident individuellement avec chaque personnes impliqués et témoins de la situation. Si c'est un acte malveillant, nous devons contacter le service de police, faire un signalement DPJ et confisquer l'appareil. Confisquer l'appareil électronique des personnes qu'on a des raisons de croire qu'ils possèdent une ou plusieurs photos concernées. Si c'est un acte impulsif, nous remplissons la grille avec la personne concerné, confisquer son appareil électronique s'il y a des raisons de croire qu'il possède encore des photos. Contacter le service de police pour qu'il puisse compléter l'intervention avec une sensibilisation au sexto. Contacter les parents et faire un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de remplir la grille avec tous les personnes impliquées et témoin de la situation pour recueillir le plus d'informations sur la situation. Si l'élève ne collabore pas, on doit contacter le service de police. Même si la situation implique un adulte, on doit procéder au protocole sexto. Nous ne devons pas regarder les photos, car il s'agit d'une infraction criminelle. Si un parent nous communique une situation qui n'a pas d'incidence sur le milieu scolaire, nous le référons au service de police. Quand il s'agit d'un acte malveillant, nous ne remplissons pas la grille avec la personne, on contacte le service de police , mais nous pouvons confisquer son cellulaire. On ne donne pas d'informations aux journalistes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Recueillir l'information de plusieurs personnes du même milieu et leur demander de ne pas partager l'information à d'autres personne pour conserver la vie privé de la victime. Cela est délicat, car notre école est si petite, que tous semble remarquer quand un élève est pris a part et quand un conflit est en cours. Les informations circulent tellement rapidement qu'il est difficile de maitriser la circulation de l'information.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

